



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

personnel

Question écrite n° 66339

Texte de la question

M. Jean-Pierre Le Roch attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la nécessité de mise en place d'une politique de profilage des compétences pour la filière papier recyclé et plus largement, pour les autres filières industrielles. Depuis plusieurs années, l'industrie dans son ensemble fait face à un paradoxe grandissant. À l'origine de 75 % des exportations et de 85 % des dépenses de recherche et développement, elle demeure un pilier fondamental de l'économie française. Pourtant elle recrute de moins en moins. L'industrie n'emploie aujourd'hui que 13 % de la population active, soit 3,36 millions de personnes. Face à ce constat, le député Serge Bardy, dans son rapport de mission relatif à l'économie circulaire et au papier recyclé, rendu public le 10 septembre 2014, souligne l'intérêt d'anticiper les évolutions techniques et économiques par une connaissance précise des compétences sur l'ensemble des postes et des qualifications exercées par filière. Cet état des lieux permettrait de déterminer les actions de formation et de décroiser les métiers, par la création de passerelles inter filières, au profit de l'industrie et de l'emploi. Il lui demande donc si la création d'une plateforme de profilage des personnels, classés par activité et par bassin, est envisageable et si oui, sous quelle forme.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Le Roch](#)

Circonscription : Morbihan (3^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66339

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 octobre 2014](#), page 8584

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)